



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2010

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, Mme PILON, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, M. DEBAT, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, Mme GROSCLAUDE.

Absents représentés : M. RESTEGUE (pouvoir à M. MASSON), Mme LESIEUR (pouvoir à Mme PILON), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), M. MONACO (pouvoir à Mme RICHE), Mme HUET-CAILLARD (pouvoir à M. CAILLARD).

Absents non représentés : Melle WALUSINSKI, M. LALLET.

Secrétaire de séance : Mme GROSCLAUDE.

Les procès-verbaux des Conseils municipaux des 17 décembre 2009 et 7 janvier 2010 sont approuvés à l'unanimité.

I - Vote des taux des trois taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle qu'au début de chaque exercice le Conseil municipal délibère sur les taux communaux des taxes directes locales : taxe d'habitation – taxe foncière sur les propriétés bâties – taxe foncière sur les propriétés non bâties et que lors du débat d'orientation budgétaire, l'objectif d'atteindre une baisse uniforme de près de 10 % des impôts locaux sur les prochaines années, pour développer l'attractivité auprès de nouveaux habitants potentiels de notre commune, avait été évoqué à nouveau, après une pause en 2009.

Monsieur MASSON confirme son intention validée en commission des finances, de reprendre le processus d'allègement des taux des impôts locaux en appliquant une baisse de 1 % pour 2010.

Cette baisse donnerait les taux suivants pour l'exercice 2010 :

Taxe d'habitation	13,01 %
Foncier bâti	22,67 %
Foncier non bâti	35,13 %

Il donne pour information les taux plafonds des trois taxes ainsi que les bases d'imposition correspondantes, pour l'année 2009 (l'état de notification 2010 n'étant pas encore parvenu en mairie), soit :

	Taux plafonds	Taux votés	Bases d'imposition
Taxe d'habitation	36,43 %	13,14 %	3.289.000 Euros
Taxe foncière (bâti)	58,50 %	22,90 %	3.046.000 Euros
Taxe foncière (non bâti)	112,03 %	35,48 %	118.500 Euros

- ✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de baisser les taux des trois taxes directes locales de 1 % et vote les taux des trois taxes directes locales comme proposés par Monsieur le maire.

A noter l'absence de Madame VOUZELAUD et de Monsieur BERNARD lors du vote.

II - Subventions aux associations

Monsieur MASSON donne lecture des subventions proposées par la commission des finances aux associations locales et aux associations départementales et nationales qui interviennent sur la commune, pour l'année 2010. Le montant total attribué s'élève à : 71.017,88 euros, selon le détail suivant :

A B C D (Atelier de Broderie, Couture, Dentelle)	100,00 €
ASSOCIATION BROU CREATION	100,00 €
ASSOCIATION COTE JEU-NOUS (C J N)	400,00 €
HARMONIE, ETINCELLES, SHOW MUSIC BAND (H E S M B)	5.300,00 €
Subvention exceptionnelle (Deuxième show parade 2010)	1.500,00 €
AMICALE DES A C P G R DE 1939 – 1945 DE BROU	200,00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES (A F R)	100,00 €
AL P A P (Association Loisirs pour les Personnes Agées et le Personnel de l'EHPAD – Maison de Retraite)	180,00 €
ASSOCIATION DES HOSPITALIERS RETRAITES DE BROU (A H R B) (Deux versements de 500,00 €)	1.000,00 €
ASSOCIATION A D M R ILLIERS / BROU	260,00 €
V M E H (Visites de Malades en Etablissements Hospitaliers)	230,00 €
BROU ASSOCIATION JEUNESSE ESPOIR (B A J E)	200,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BROU	370,00 €
NOUVELLE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BROU	3.000,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE BROU	310,00 €
	7.157,88 €
ASSOCIATION BROUTAINNE DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES (A B P E E P)	280,00 €
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (A P E L Saint-Paul)	280,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DES JUMELAGES DU CANTON DE BROU	2.300,00 €
CLUB LA SOURIS DE BROU	300,00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE	400,00 €
C O S DES EMPLOYES COMMUNAUX	2.000,00 €
L E C A P (Loisir Ensemble Culture Art et Patrimoine)	200,00 €
GHOST TREADERS MUSEUM	200,00 €
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE BROU	680,00 €
ETOILE DE BROU	28.000,00 €
ASSOCIATION BROUTAINNE DE SWIN (A B S)	720,00 €
MOTO-CLUB DE BROU (Championnat de France 250 cm³ ligue AX2)	3.000,00 €
YACHTING CLUB DE BROU	400,00 €
HWARANG PAL G'AN TAEKWONDO	400,00 €
LES AILES BROUAINNES (Club d'aéromodélisme)	300,00 €
TEAM BAIRE PECHE BROU	200,00 €
LES AMIS DU CHEVAL	3.000,00 €
U C I A DE BROU	2.000,00 €

DEPANN'EMPLOI (Association intermédiaire)	300,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	60,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (Comité de l'Eure-et-Loir)	250,00 €
CIDFF 28 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	1.200,00 €
ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	2.000,00 €
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DE CHATEAUDUN	220,00 €
COMITE LOCAL DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE CHATEAUDUN	220,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE (Délégation locale de Châteaudun)	150,00 €
GROUPEMENT DES CLUBS 3 ^{ème} AGE CANTONS BROU – AUTHON	300,00 €
COMICE AGRICOLE DU PERCHE ET DU DUNOIS	150,00 €
CLUB CIEL (Club d'Investigation des Etoiles et de la Lune)	100,00 €
FONDATION DE FRANCE (Soutien aux sinistrés d'Haïti)	1.000,00 €

Monsieur le maire donne des précisions concernant les subventions suivantes :

- le versement de la subvention à l'association des Amis du Cheval qui est suspendu en attente de la constitution du nouveau bureau.
- la subvention renouvelée de 2.000 Euros à l'UCIA dont le bureau projette de nombreuses activités pour animer la commune.
- la reconduction de la subvention de 100 Euros accordée au Club Ciel qui organisera une séance d'observation du ciel et des étoiles sur la commune le vendredi 19 mars ou le samedi 20 mars.
- une subvention spéciale de 1.000 Euros pour aider les sinistrés d'Haïti et qui sera versée à la Fondation de France.
- une enveloppe réservée pour subventionner des projets innovants à venir.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

A noter que Madame VOUZELAUD a rejoint l'assemblée au cours de l'étude des subventions et a participé au vote.

III - Conventions avec des associations pour versement d'une subvention

Monsieur le maire précise que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, la commune doit conclure une convention avec chaque association qui bénéficie d'une subvention supérieure à : 23.000 Euros, afin d'en fixer les conditions d'utilisation.

Cette mesure concerne la subvention versée à l'Etoile de Brou.

D'autre part, sans que la loi ne l'impose, chaque année la commune conclut une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale versée pour une dépense déterminée. Cette année, cette mesure concerne :

- ❖ la Nouvelle Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brou
- ❖ l'Association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Brou
- ❖ l'Association Harmonie, Etincelles, Show Music Band de Brou
- ❖ l'Association Broutaine de Swin Golf

Monsieur MASSON précise que sont à l'étude des conventions à signer avec le Yachting Club et les Amis du Cheval.

✓ Après avoir entendu Monsieur MASSON énoncer les termes principaux de chacune des conventions, le Conseil municipal l'autorise, à l'unanimité, à les signer.

IV - Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux 2010, la création d'un éclairage public est prévu sur le parking de l'Abreuvoir pour un montant toutes taxes comprises de : 30.883,11 €uros.

Pour aider au financement de ces travaux, il propose de solliciter de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies une subvention de 50 %.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

V - Budget primitif 2010 de la commune

Monsieur le maire cède la parole à Monsieur KIBLOFF, adjoint aux finances, qui procède à la lecture du budget primitif de l'exercice 2010 qu'il qualifie de budget sage et raisonnable. La section de fonctionnement est détaillée chapitre par chapitre selon le détail suivant :

Dépenses = 3.325.000 €uros

▪ Charges à caractère général	850.100 €uros
▪ Charges de personnel et frais assimilés	1.379.922 €uros
▪ Virement à la section d'investissement	326.500 €uros
▪ Opérations d'ordre de transferts entre sections	137.000 €uros
▪ Autres charges de gestion courante	423.978 €uros
▪ Charges financières	157.500 €uros
▪ Charges exceptionnelles	50.000 €uros

Recettes = 3.325.000 €uros

▪ Atténuations de charges	15.000 €uros
▪ Produits des services, du domaine et ventes diverses	539.000 €uros
▪ Impôts et taxes	1.627.000 €uros
▪ Dotations, subventions et participations	1.017.000 €uros
▪ Autres produits de gestion courante	122.000 €uros
▪ Produits exceptionnels	5.000 €uros

Monsieur KIBLOFF donne quelques informations concernant :

- l'article 61522 « bâtiments » en dépenses qui présente une ouverture de crédits plus importante que les années précédentes, destinée à honorer les dépenses de démolition des bâtiments situés au 27 rue de Châteaudun.
- l'article 61523 « voies et réseaux » qui prévoit des crédits inférieurs à la dépense 2009, puisque cet article sert à régler au Syndicat Départemental d'Energie (SDE) le coût des enfouissements de réseaux. Dépense non reconduite en 2009.
- le chapitre des charges de personnel qui ne prévoit pas d'embauche supplémentaire mais un ajustement des crédits pour permettre l'évolution des carrières des agents en poste.
- les dotations de l'Etat dont l'augmentation devrait être réduite au minimum, à peine le montant de l'inflation.
- le chapitre des impôts et taxes qui présente une diminution des recettes en fonction de la baisse des taux votée précédemment.

✓ La section de fonctionnement est votée en dépenses et en recettes, à l'unanimité.

Monsieur KIBLOFF présente ensuite les dépenses et les recettes d'investissement comme détaillées ci-dessous. Elles sont votées à l'unanimité des membres du Conseil y compris Monsieur BERNARD qui est arrivé dans la salle de Conseil au moment de leur présentation.

Dépenses = 1.819.000 Euros

▪ Emprunts et dettes		432.000 Euros
▫ Emprunts	432.000 Euros	
▪ Immobilisations incorporelles		57.000 Euros
▫ Etudes travaux futurs	50.000 Euros	
▫ Concession du logiciel mairie	7.000 Euros	
▪ Immobilisations corporelles		73.000 Euros
<u>Acquisitions véhicules et matériels :</u>		
▫ Camion voirie	10.000 Euros	
▫ Tondeuse, débroussailleuse, taille haies, souffleur	30.000 Euros	
▫ Agrès salle de sports	3.000 Euros	
▫ Tables, chaises, bancs, poubelles, barrières	20.000 Euros	
▫ Bennes ampliroll	7.000 Euros	
▫ Ordinateurs mairie	3.000 Euros	
▪ Immobilisations corporelles et en cours		1.257.000 Euros
<u>Voirie et réseaux :</u>		
▫ Voirie communale 2010	140.000 Euros	
▫ Opérations de sécurité	13.000 Euros	
▫ VRD gendarmerie	260.000 Euros	
▫ Eclairage public	30.000 Euros	
<u>Bâtiments :</u>		
▫ Travaux mairie	105.000 Euros	
▫ Toiture église – première phase	228.000 Euros	
▫ Salle polyvalente – première phase	311.000 Euros	
▫ Chaudière trésorerie	15.000 Euros	
▫ Divers pour remboursement emprunt TVA	155.000 Euros	

Recettes = 1.819.000 Euros

▪ Virement de la section de fonctionnement		326.500 Euros
▪ FC TVA		409.000 Euros
▪ Subventions d'équipement		400.200 Euros
FDAiC		
▫ Voirie 2010	28.750 Euros	
▫ Salle polyvalente	30.000 Euros	
▫ Opérations de sécurité	4.550 Euros	
▫ Travaux mairie	26.400 Euros	
Conseil général		
▫ VRD – Construction gendarmerie	88.000 Euros	
DGE		
▫ Toiture église	38.000 Euros	
▫ Salle polyvalente	52.000 Euros	
Région		
▫ Toiture église	38.000 Euros	
▫ Salle polyvalente	52.000 Euros	
Syndicat Départemental d'Energies (SDE)		
▫ Eclairage public	12.500 Euros	
Enveloppes parlementaires		
▫ Toiture église	10.000 Euros	
▫ Salle polyvalente	10.000 Euros	
▫ Travaux mairie	10.000 Euros	

▪ Emprunt V R D – Construction gendarmerie	175.000 Euros
▪ Emprunt travaux 2010	371.300 Euros
▪ Amortissements des immobilisations	137.000 Euros

Monsieur MASSON précise que les inscriptions budgétaires relatives aux travaux d'investissement représentent une ouverture de crédits. Les travaux prévus ne seront réalisés que si leur plan de financement est équilibré et que les subventions sollicitées sont obtenues. Il rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel, précis et minutieusement préparé, mais évolutif et amendable en cours d'exercice par le biais du budget supplémentaire ou de décisions modificatives.

VI - Projet d'aire de services et d'accueil pour camping-cars

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil un projet, déposé par un couple de particuliers qui œuvre déjà dans ce domaine, d'aire de services et d'accueil pour camping-cars à créer sur le terrain près du parking du swin golf. Les porteurs du projet ont constaté une carence en aménagement de ce type sur la région et pensent qu'une aire d'accueil sur Brou, sur un axe de circulation important est envisageable et attendue par les camping caristes.

Le plan de financement étudié en commissions, parc de loisirs et finances, présente, malgré quelques points plutôt optimistes, des garanties de sérieux qui ont orienté les membres des commissions vers un avis plutôt favorable à ce projet. Monsieur le maire précise que cette réalisation permettra à la commune d'apparaître sur les cartes, magazines et sites internet spécialisés.

Monsieur MASSON donne lecture du dossier de candidature qui reprend les activités et les services qui seront proposés.

1 – L'accueil

- Emplacements + nuitées pour camping caristes
- Vidange des eaux usées et vidange des eaux noires
- Remplissage des eaux propres
- Branchement électrique
- Gestion locations de chalets

2 – Prestations de services

- Commerce de dépannage
- Produits spécifiques pour camping-car
- Alimentation (produits du terroir)
- Commande et livraison pain et viennoiserie
- Repas servis en table d'hôte
- Soirée barbecue, grillade
- Bar snack, vente à emporter
- Services terrasse côté swin
- Machine à laver, sèche linge
- Lavage camping-car
- Location de vélos
- Accompagnement en ville en navette

3 – Animations

- Soirées à thèmes
(Exemples : country, karaoké, musicale, déguisée, anniversaire)
- Accueil des clubs de camping-cars
- Concours de pétanque, belote, de pêche, loto, etc ...

4 – Loisirs

- Swin golf
- Parcours pédestre
- Accès à la base de loisirs : baignade plage et piscine
- Accès au tennis
- Centre équestre
- Pêche
- Visite en vélo
- Découverte du Perche en navette

En plus de leurs activités propres, les responsables de l'accueil gèreront la remise des clés et l'état des lieux des chalets situés à proximité.

Monsieur le maire précise que les demandeurs prendront à leur charge tous les investissements nécessaires à leur activité et qu'ils souhaitent rouvrir le grill et bénéficier d'un logement à proximité immédiate.

Il présente les conclusions de la commission des finances qui propose de signer deux baux distincts, l'un sous forme administrative de : 400 Euros par mois pour l'habitation et l'autre sous forme de bail commercial de : 600 Euros par mois pour l'emplacement et le grill, et demande aux membres du Conseil de bien vouloir débattre de ce projet et d'émettre un avis, à la fois sur l'opportunité de la création d'une aire d'accueil pour camping-cars et si l'avis est positif, sur les loyers à réclamer aux exploitants.

- Madame VOUZELAUD demande si les camping-cars en stationnement sur l'aire d'accueil seront visibles de la route.

Monsieur MASSON lui répond que c'est le but, mais précise qu'il s'agira d'un nombre limité de véhicules sur une zone dédiée à cette activité et dans le périmètre de la base de loisirs où se situe également le camping.

- Monsieur BLONDEAU se demande si l'activité du grill ne va pas pénaliser la buvette de la base de loisirs.
Monsieur MASSON précise que le grill pourra proposer des petits déjeuners aux occupants des chalets et conclut en exprimant que ce projet s'intègre bien dans le pôle touristique formé par la base de loisirs, le swin golf et l'étang.
- ✓ Le Conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur ce projet et sur les montants des baux proposés.

VII - Avenant au contrat de concession publique de gaz naturel

Un avenant au contrat de concession initial, pour la distribution publique de gaz naturel, a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Monsieur le maire sollicite l'autorisation de le signer.

Monsieur CAILLARD précise que la convention initiale confie la gestion de l'acheminement du gaz dans Brou à GrDF qui depuis a renouvelé presque l'ensemble des canalisations, ce que l'ancienne régie communale du gaz n'aurait jamais pu réaliser.

- ✓ Avis favorable à l'unanimité.

VIII - Création au nouveau cimetière d'un carré réservé aux cavurnes et fixation des tarifs

Monsieur le maire propose de créer, au cimetière, un carré spécifique destiné au dépôt des urnes des défunts incinérés, en terre, sous la forme de caveau cinéraire appelé cavurne et d'en fixer le prix de la concession. En effet ce mode d'inhumation est de plus en plus sollicité, offrant une alternative au dépôt des urnes contenant les cendres des défunts dans les columbariums.

Le carré spécifique délimité dans le cimetière regrouperait « le jardin du souvenir » et les concessions destinées aux cavurnes.

Monsieur MASSON annonce le tarif proposé par la commission des finances : 80 Euros pour une concession de trente ans.

- ✓ Le Conseil municipal, après en avoir débattu, émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et décide d'ajouter à la concession proposée une concession de cinquante ans à 200 Euros.

IX - Autorisation préalable de poursuite au Trésorier

Monsieur le maire informe le Conseil que le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité territoriale qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette. Si l'ordonnateur refuse l'engagement des poursuites, le titre de recette est présenté en non-valeur. Il explique que dans un souci de simplification, le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner au comptable une autorisation permanente à tous les actes de poursuite.

Il propose d'accorder cette autorisation au Trésorier de Brou.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

X - Recensement : enquête famille

L'INSEE réalise, à l'occasion du recensement de la population de 2010, une enquête pilote sur la famille et les logements sur un des secteurs de la commune.

Les questionnaires seront distribués et collectés par l'agent recenseur du secteur. Monsieur le maire propose de lui reverser intégralement la dotation attribuée à la commune par l'INSEE pour cette enquête, soit 364 Euros.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

☒ Monsieur le maire :

- invite les membres du Conseil à s'inscrire sur le tableau de permanence établi pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.
- donne connaissance du versement d'un montant de : 25 Euros au profit de la commune afin de compenser, à concurrence de 80 %, la perte de recettes résultant du réaménagement à la hausse des tranches des barèmes des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement applicables lors des cessions de fonds de commerce.
- fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu à Arrou, en présence de la gendarmerie, sur l'activité de la brigade de Brou – Cloyes sur le Loir.

TOUR DE TABLE

- Monsieur COTTEREAU annonce deux spectacles de musique, dans le cadre du festival « jazz de mars » les 5 et 6 mars prochains. Spectacles organisés en collaboration avec le Conseil général et l'association « Théâtre en Herbe » d'Unverre.
- Madame SARRAZIN informe de la tenue d'une conférence sur le cancer, salle Valadier, le 22 courant.
- Monsieur BLONDEAU souhaiterait que les fontaines naturelles de la commune figurent sur les plans communaux.

Fin de séance : 22 heures 40